

Communiqué de l'APSF

L'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) porte à la connaissance des clients des sociétés de financement que la Loi de Finances 2006 a relevé de 7% à 10% le taux de TVA sur les opérations de banque et de crédit et ce, à partir du 1^{er} janvier 2006.

Cette disposition législative concerne les nouveaux contrats de crédit et aussi les mensualités et traites restant à régler après cette date et entrant dans le cadre de contrats de crédit conclus avant le 1^{er} janvier 2006.